

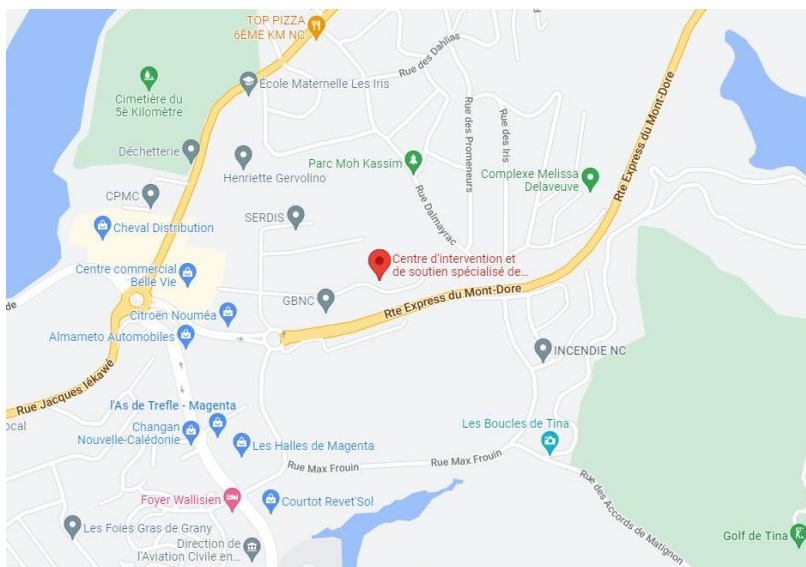
INFO PRESSE

Remise de diplômes aux animateurs de jeunes sapeurs-pompiers formés par la DSCGR

La direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR) organise une cérémonie de remise de diplômes et d'insignes d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers à 11 sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, **vendredi 26 août à 14 heures, au centre d'intervention et de soutien spécialisé de Nouméa (CISS SUD)**.

➤ **Vous êtes cordialement invités à y assister.**

Cette cérémonie se déroulera en présence des maires des communes du grand Nouméa et de Koumac. Les 11 lauréats sont appelés à encadrer les jeunes sapeurs-pompiers dans les centres de secours de la Nouvelle-Calédonie.



Centre d'intervention et de soutien spécialisé de Nouméa (CISS SUD)
15 rue Edmond Harbulot, 98 800 Nouméa
Dock Moratto de la DSCGR

Première formation organisée localement

La formation des animateurs de jeunes sapeurs-pompiers est organisée, assurée, évaluée et certifiée par la sécurité civile. D'une durée totale de 24 heures, elle comporte trois modules portant sur :

- l'encadrement des jeunes sapeurs-pompiers dans le respect du cadre réglementaire ;
- la pédagogie des jeunes sapeurs-pompiers ;
- l'encadrement des activités physiques et sportives des jeunes sapeurs-pompiers.

Du 4 au 8 avril 2022, la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR) a organisé pour la première fois sur le territoire la formation d'animateur de jeunes sapeurs-pompiers. L'examen concernait cette année 11 sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, soit trois femmes et huit hommes originaires de Nouméa, du Mont-Dore, de Dumbéa, de Païta et de Koumac.

Une formation réglementée

Depuis une dizaine d'années, des sections de jeunes sapeurs-pompiers se sont créées, sous format associatif, à Dumbéa, au Mont-Dore, à Nouméa, à Païta et à Koumac, pour accueillir des jeunes de 13 à 18 ans.

En janvier 2020, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini un cadre réglementaire pour ces associations. L'objectif était de structurer la filière et de permettre la reconnaissance des titres et diplômes en encadrant et sécurisant la formation. Le gouvernement apporte, en outre, son appui en subventionnant les sections, notamment pour l'acquisition des équipements nécessaires (tenues adaptées et ressources pédagogiques).

L'insigne « animateur de jeunes sapeurs-pompiers »

L'insigne porte en son centre un casque de couleur orange, spécifique au jeune sapeur-pompier, encadré de flammes bleues, blanches et rouges, rappelant les couleurs nationales. Il est porté sur le côté droit de l'uniforme.



Y figurent également les inscriptions suivantes :

- en partie haute : « ANIMATEUR », conformément à l'appellation prévue par l'arrêté du 18 juillet 2014 pris par le ministre de l'Intérieur et la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports ;
- en partie centrale : « JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE » pour rappeler l'engagement citoyen porté par ces jeunes ;
- en partie basse, leur devise « SAVOIR POUR SERVIR ».